

## **14092301 - Motion relative à la réalisation d'une aire de grand passage des gens du voyage**

### **Le Conseil Municipal,**

Sur proposition du Maire,

Considérant la parution d'un article dans le journal "Toutes Les Nouvelles" de Rambouillet le 27 août 2014 informant de l'annonce par la Préfecture des Yvelines de la réalisation d'une aire de grand passage des gens du voyage sur le terrain militaire de Poigny-la-Forêt-Rambouillet,

Considérant les démarches entreprises par Monsieur le Maire suite à une information concernant ce projet au printemps 2014 et son courrier adressé à Monsieur le Préfet des Yvelines le 16 juin 2014,

Considérant l'entretien entre Monsieur le Préfet et Monsieur le Maire le 16 juillet dernier, renouvelant l'opposition de Monsieur le Maire à l'installation d'une aire de grand passage dans un lieu inadapté pour de tels rassemblements,

Considérant qu'une réunion a été organisée à ce sujet en sous-préfecture de Rambouillet le 28 août 2014, soit le lendemain de la diffusion de l'information par la presse,

Considérant que l'emplacement choisi se situe dans un environnement naturel d'exception au cœur du parc régional en limite de forêt de protection à proximité immédiate du Domaine National et d'une zone Natura 2000,

Considérant que l'emplacement choisi ne dispose pas de moyens d'adduction d'eau, d'assainissement, d'alimentation électrique, permettant la mise en place d'une aire de grand passage pour environ 200 caravanes (800 à 1 000 personnes), comme le prévoit le Schéma Départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage,

Considérant que l'emplacement choisi ne dispose pas des accès adaptés et se situe en bordure d'une route départementale reconnue comme accidentogène,

### **Après en avoir délibéré,**

Regrette le manque de concertation préalable des services de l'Etat sur la réalisation d'une aire de grand passage,

Demande une réelle concertation avec l'ensemble des élus pour trouver un lieu adapté dans le Sud Yvelines,

Pour des raisons de respect de l'environnement, de sécurité routière et de tranquillité publique, demandé à Monsieur le Préfet des Yvelines d'initier une concertation permettant avec l'ensemble des élus du Sud Yvelines et des services de l'Etat de trouver un lieu respectueux à la fois des gens du voyage et de l'environnement.